

Annexes au Règlement

# MARQUIXANES

ELABORATION - Approbation du 13/03/2021

Emplacements réservés (L.151-41)  
Préservation de la diversité commerciale (L.151-16)  
Éléments du patrimoine bâti et paysager à protéger, à conserver, à mettre en valeur ou à requalifier (L.151-19)  
Éléments à protéger pour des motifs d'ordre écologique (L.151-23)



## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES (ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME)

### LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES : MARQUIXANES

| N°       | TYPE                      | DESIGNATION  | BENEFICIAIRE | REFERENCES CADASTRALES | SUPERFICIE (M <sup>2</sup> ) |
|----------|---------------------------|--|--------------|------------------------|------------------------------|
| 23-ER-01 | Voies et ouvrages publics | Extension de l'école et création d'infrastructures sportives | COMMUNE      | B721p                  | 3200                         |
| 23-ER-02 | Voies et ouvrages publics | Equipement public avec création de places de stationnement   | COMMUNE      | B894                   | 3642                         |
| 23-ER-03 | Voies et ouvrages publics | Création d'un parc de stationnement                          | COMMUNE      | B58, B710, B57         | 1448                         |

## PROTECTION DE LA DIVERSITE COMMERCIALE (ARTICLE L151-16 DU CODE DE L'URBANISME)

*La commune de Marquixanes n'est pas concernée.*

## LISTE DES ELEMENTS DU PATRIMOINE BATI ET PAYSAGER (ARTICLE L.151-19 DU CODE DE L'URBANISME)

| MARQUIXANES  |   |   |
|--|---|---|
| Éléments de patrimoine bâti ou paysager à protéger, conserver, mettre en valeur ou requalifier |   |   |
| Éléments de patrimoine bâti  |   |   |
| <i>N° sur les documents graphiques</i>   | <i>Parcelles cadastrales concernées en tout ou partie</i> | <i>Désignation - Description - Intérêt</i>  |
| 23-PAT-01  | C188  | Chapelle Saint-Pons   |
| 23-PAT-02  | A576  | Gare SNCF<br>Mise en service en 1877<br>L'édifice est caractéristique du XIX <sup>ème</sup> siècle, avec un ordonnancement marqué des façades sur deux niveaux. Les façades Nord et Sud possèdent deux travées de baies ; les niveaux sont séparés par quatre rangées de brique rouge tout comme les chaînages d'angle.<br>Au rez-de-chaussée, les fenêtres sont encadrées par un arc en plein cintre et celles du premier étage par un arc surbaissé. Les encadrements également constitués de brique rouge, sont à l'origine des claveaux de cayrous en bossage.<br>La maçonnerie est en galets de rivière liés à du mortier de chaux et la toiture pyramidale à quatre pans est couverte de tuiles mécaniques. |
| 23-PAT-03  | B718  | Monument aux Morts<br>Le Monument aux Morts des guerres de 1914-1918 et 1935-1940 se compose de trois arcs en plein cintre et en granit, disposés sur une plate-forme de même matériau. Cette typologie rappelle l'art roman catalan repris dans l'architecture régionaliste, dont Edouard Mas-Chancel est le principal précurseur.   |
| 23-PAT-04  | A604  | Moulin à farine « Les Escaleres » ou moulin de Mathilde : four à pain en façade Ouest, porte en bois cintrée, encadrée de pierres de granit équarries disposées en rang, système hydraulique extérieur conservé (branches du canal de cet ancien moulin communal)   |
| Ecrins paysagers ou points de vue ceinturant les bâtis remarquables                            |   |   |
| 23-PAT-05  | B894  | Espace vert au pied de la grappe du village ancien  |

## ELEMENTS A PROTEGER POUR DES MOTIFS D'ORDRE ECOLOGIQUES (ARTICLE L.151-23 DU CODE DE L'URBANISME)

*La commune de Marquixanes n'est pas concernée.*